



Marsannay-la-Côte, le 21/08/2024

Le Président et les membres du Conseil d'administration vous convient aux Assemblées générales de l'Association « Les Archers Pataras » qui se dérouleront le samedi 05 octobre 2024 à 10h30, Salle du Rocher, 3 rue du Rocher à Marsannay-la-Côte.

Les ordres du jour sont les suivants :

Assemblée générale extraordinaire (AGE)

- introduction à la modification des statuts
- projet de statuts modifiés : principale modification nombre maximal de membres administrateurs qui passe de 12 à 9
- vote

Assemblée générale ordinaire (AGO)

- rapport moral
- approbation des comptes de la saison 2024
- bilan d'activités dont bilan sportif
- élections du conseil d'administration
- projets et objectifs saison 2025
- budget 2025
- prix de la part club licence 2026
- questions diverses.

Vous êtes invité(e)s à faire part de toute question diverse que vous souhaiteriez aborder soit au préalable à cette assemblée générale en écrivant à l'adresse contact du club ci-dessous, soit lors de l'assemblée.

Si vous ne pouvez être présent mais que vous souhaitez participer aux décisions, vous avez la possibilité d'adresser un pouvoir à tout autre licencié du club, merci de le compléter et nous le retourner pour le 24/09/2024 à archerspataras@gmail.com. Pour rappel seuls les licenciés à jour de leur cotisation peuvent voter.

Les administrateurs sont élus au scrutin secret pour 4 ans ; pour être éligible au conseil d'administration, il faut conformément à nos statuts actuels, être âgé de 16 ans au moins le jour de l'élection, être membre depuis plus d'un an et être à jour de ses cotisations ; 38% de siège féminins sont prévus par les statuts.

Cette assemblée se clôturera sur un pot de l'amitié.

Pour une bonne organisation et le respect de nos statuts, merci de nous faire connaître votre participation, le nombre de présents ainsi que votre souhait de participer au conseil d'administration, d'ici le 24/09/2024.

Sportivement.

Le président, Gabriel GALAND

PJ : bulletin réponse et pouvoir

ASSEMBLEE GENERALE « Les Archers Pataras » 05/10/2024

APPEL à CANDIDATURE Conseil d'administration

A retourner au plus tard le 24/09/2024

Nom, Prénom :

Est candidat à un poste au conseil d'administration oui non

BULLETIN REPONSE

A retourner au plus tard le 24/09/2024

Nom, Prénom :

Participera

Sera accompagnée de

Questions diverses à aborder :

.....

POUVOIR

Sont électeurs les membres de l'Association âgés d'au moins 16 ans le jour de l'Assemblée, ayant adhéré depuis plus de 6 mois et à jour de leur cotisation la date de l'AG.

Je soussigné [NOM, Prénom]

Donne pouvoir à [NOM Prénom]

Pour me représenter et voter en nom lors de l'Assemblée Générale du 05/10/2024.

Date :

Signature :